

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B352-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B352

OBJET : Politique de la ville - Dispositif de prévention de la délinquance - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2012

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Madame Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Interventions Economiques de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation
Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale
Service Politique de la Ville

SA/ML

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Dahbia BENNOUR

Thématique : Politique de la Ville

Objet : Dispositif de prévention de la délinquance - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2012

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, il vous est proposé d'attribuer des subventions à 6 associations au titre de l'année 2012 pour un montant total de 44.000 €.

Par délibération n°2005-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes (axe 1)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de «points d'information et d'accueil des victimes» en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

Dans le domaine de la médiation (axe 2)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques (axe 3)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

Dans le domaine de l'information et de la communication (axe4)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

Ainsi, concernant la compétence de la prévention de la délinquance, le montant total des **6 actions** pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **44.000 €**.

Le projet des associations est détaillé dans les fiches annexées à ce rapport.

Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2012 faisant l'objet du présent rapport

N° GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE PAR LA COMMISSION	CONV oui/non°
AXE 1 : ACCES AU DROIT ET AIDE AUX VICTIMES							
AXE 2 : MEDIATION							
670	MEDIANCE 13	Le point services aux particuliers du Jas de Bouffan	6.500	90.640	5.000	4.500	NON
AXE 3 : PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE							
1205	Centre Social et Culturel La Provence	Fonctionnement	6.000	66.556	5.000	5.000	NON
1242	Centre Socioculturel Aix-Nord	Fonctionnement	16.500	69.220	5.000	5.000	NON
421	Association pour le développement des Innovations Sociales (ADIS Les Amandiers)	Pôle Ressources Jeunes au Jas de Bouffan	6.000	114.463	10.000	7.500	NON
1259	Centre Social Albert Camus	Gestion du centre	8.500	42.400	2.000	2.000	NON
314	LA PERCHE	Action prévention de la délinquance	20.000	80.990	40.000	20.000	OUI
AXE 4 : INFORMATION ET COMMUNICATION							
TOTAL						67.000	44.000

Vu l'exposé des motifs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2005-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance,

Vu la délibération n°2006-A201 du Conseil communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle d'approuver

l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 €;

Vu l'avis de la Commission de l'Habitat et de la Politique de la Ville du 27 septembre 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de subventions aux opérateurs susmentionnés pour un montant total de **44.000 € au titre de l'année 2012**;
- **APPROUVER** les termes de la convention avec l'Association dénommée « Centre d'Applications Pratiques LA PERCHE » annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention ci-annexée ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la **ligne budgétaire 520-6574** subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.
- **DIRE** que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
 - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;
 - Le solde, imputé sur le budget 2013, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;
A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

N° G.U : 2012-00670	Axe N° 02	Fiche N°01
MEDIANCE 13 Le point services aux particuliers du Jas de Bouffan		

Président	Jean CABASSON
Siège	Marseille
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des actions de facilitation de la vie quotidienne des habitants des Bouches-du-Rhône et faciliter l'accès aux services publics (il s'agit de développer des actions de prévention et de médiation).
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis 2007 Médiance 13 opère un médiation entre les habitants du as de Bouffan et les prestataires de service en tout genre, de façon à faciliter la vie quotidienne. Il s'agit de favoriser l'accès aux services, prévenir les discriminations, développer l'autonomie, lutter contre les difficulté budgétaires et de favoriser l'accès aux droits et à la justice de proximité. ➤ La forme de l'action : rencontres individuelles sur RDV dans les locaux de l'association, des réunion s collectives thématiques (économies d'énergie, budget, crédit, CMU...) ➤ En 2011, la fréquence des permanences au centre social « les amandiers » a été augmentée à 2 demi-journées par semaine. ➤ Fréquentation : près de 4000 demandes traitées et plus de 600 nouveaux usagers dans l'année. ➤ 109 dossiers de surendettement ont été constitués en 2011
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avec une fréquentation de ses permanences et un nombre de d'usagers traités en constante hausse, Médiance 13 souhaite poursuivre et accentuer son action sur le quartier du Jas de Bouffan. Toutefois, de plus en plus d'usagers provenant d'autres quartiers et d'autres communes de la CPA sont envoyés à Médiance 13 par les travailleurs sociaux. ➤ Les usagers seront rencontrés sous la forme de rencontres individuelles dans les locaux de la maison de la justice et du droit mais aussi lors des permanences organisées sur la Jas de Bouffan. Les habitants du quartier sont également rencontrés lors de pique nique organisés une à deux fois par an.
Autres partenaires	Etat, CG13, Commune
Montant budget	90.640 €
% subvention / budget	4.97 %
Montant demandé	5.000 €
Subvention N-1	6.500 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 4.500 €

DESCRIPTION DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Document à compléter - Pas de feuille annexe ou collée
 Document à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 à l'exception des montants demandés à l'Etat et des contributions volontaires des associations

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	Janvier à Décembre 2012
Lieu(x) de réalisation	Odéon de Aubusson et du droit d'Aix en Po
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement dans les démarches administratives
Public(s) ciblé(s)	Habitants d'Aix en Po et de la CPA
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	environ 3000 familles bénéficiaires
Durée de l'action	1 an renouvelable
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée€)
Inscriptions payantes	Participation demandée oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription€) / an

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Complément à remplir - Pas de feuille annexe ou collée
 Document à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 à l'exception des montants demandés à l'Etat et des contributions volontaires des associations

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats <i>autres fournitures</i>	4 000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	4 500	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances	600	Etat (à détailler)	35 000
	C.U.C.S	
		Région (s)	
		
		Département (s)	5 000
		
		Commune (s)	5 000
		
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	5 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	9 000
<i>Services bancaires, autres</i>	50	
Publicité	150	Fonds Européens	
Déplacements, missions	600	Emplois Aidés (ex CNASEA)	8 290
<i>Postes et télécom</i>	3 000	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	 <i>Entreprises</i>	30 000
Salaires bruts	58 240	<i>Cotisation mutualité</i>	350
Charges sociales	16 900		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	8 600		
TOTAL CHARGES :	90 640	TOTAL PRODUITS :	90 640

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire
 Document à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 à l'exception des montants demandés à l'Etat et des contributions volontaires des associations

MEDIANCE 13

N° G.U : 2012-01205	Axe N° 03	Fiche N°02
Centre Social et Culturel La Provence Fonctionnement		

Président	Michèle PEDRIELLI
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	➤ Association à but non lucratif à vocation sociale. Agrément Centre Social sur Encagnane et Corsy
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En 2011 le Centre Social et culturel La Provence a poursuivi ses actions en faveur des jeunes de son territoire et menant des action menant à prévenir les phénomènes de violences et de délinquance à travers différentes actions : ➤ Chantiers jeunes ➤ Accueil périscolaire décalé ➤ Activités sportives ➤ Rencontres avec les institutions
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En 2012, le centre souhaite poursuivre son action : ➤ Accompagnement scolaire pour les adolescents et jeunes ➤ Accompagnement des familles ➤ Activités sportives et culturelles périscolaires. ➤ Chantiers jeunes ➤ Organisation de sorties culturelles et de loisirs ➤ Activités pendant les vacances scolaires, dispositif « Vacances futées »
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, commune
Montant budget	66.556 €
% subvention / budget	7.51 %
Montant demandé	5.000 €
Subvention N-1	6.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Février 2012
Lieu(x) de réalisation	Locaux du Centre Social & Culturel "La Provence"
Contenus et objectifs de l'action	✓ Favoriser l'insertion sociale économique et culturelle
Public(s) ciblé(s)	Jeunes
Nombre de participants / exposants	Environ 100
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	10 mois
Entrées payantes	oui ✓ non
Inscriptions payantes	oui ✓ non
Partenaires / Sponsors	Associations du Quartier /

BUDGET PRÉVISIONNEL 2012

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	8145	Ressources propres	17508
Achats		Vente	
Prestations de services	7445	Autres produits	
Matières et fournitures	700	Cotisations	
Services extérieurs	2688		
Locations	1500	Subventions d'exploitation	47348
Entretien			
Assurances	333	Etat (à détailler)	2000
Divers	855	Région (s)	3000
Autres Services extérieurs	12745	Département (s)	2000
Honoraires- rémunération d'intermédiaire	11600	Commune (s)	5000
Publicité	745	Communauté du Pays d'Aix	5000
Déplacements, missions	300	Commune	23632
Services Bancaires	100	Organismes sociaux (à détailler)	
Impôt et taxes	1362	Fonds Européens	
Impôts et taxes sur rémunération	1362	CNASEA (emplois aidés)	6716
Charges de personnel	41616	Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts	32043	Autres produits de gestion courante	1700
Charges sociales	9573	Dons cotisations, dons manuels ou legs	1700
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	66556€	TOTAL PRODUITS	66556€

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	10000	Prestations en nature	10000
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	76556	TOTAL	76556

Signature du Président

Fait à Aix en Provence

le 14/05/2012

Signature du Président

LA PROVENCE

Cachet de l'Association

N° G.U : 2012-01242	Axe N° 03	Fiche N°03
Centre Socioculturel Aix-Nord Fonctionnement		

Président	Romuald BUISSON
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'association a pour but de promouvoir toutes les activités et services à caractère social et culturel, d'animer la vie sociale locale, d'accueillir toutes les populations et mettre en place un centre socioculturel sur Aix-nord.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 334 enfants, 110 jeunes et 110 adultes participants aux activités proposées par le centre social Aix-Nord ➤ Un total de 428 familles inscrites pour 1226 adhérents ➤ Le dispositif en faveur des jeunes a connu un succès croissant en 2011 avec la prise en charge de 110 jeunes sur l'année.
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le centre souhaite continuer à mener ses différentes actions en faveur d'un public jeune en difficulté : ➤ Insertion sociale et professionnelle avec le pôle ressources ➤ Accès aux loisirs, sports et culture ➤ Soutien scolaire adapté ➤ Actions citoyennes
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, commune
Montant budget	69.220 €
% subvention / budget	7.22 %
Montant demandé	5.000 €
Subvention N-1	16.500 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

BUDGET PREVISIONNEL 2012
Remplir un exemplaire par département, obligation de manifestation précise dans l'annexe

CHARGES	Montant ³⁵	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2420	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services,	3495
Prestations de services			3495
Achats matières et fournitures	1630	74 - Subventions d'exploitation ³⁶	65725
Autres fournitures	790	CUCS (ventilation à remplir ultérieurement)	15000
61 - Services extérieurs	1215	- Etat / ACSE (préfecture)	2000
Locations	530	- Région	3000
Entretien et réparation	170	- Département	
Assurance	430	- BPCI	5000
Documentation	85	- Ville	5000
62 - Autres services extérieurs	6055	- Autre	
Rémunérations intermédiaires et honoraires - travaux et façons exécutés à l'extérieur	5315	Crédits de droit commun (précisez les ministères et/ou les services)	50725
Publicité, publication	520	- Etat:	17970
Déplacements, missions	170	- Région(s):	1000
Services bancaires, autres	50	- Département(s):	7680
63 - Impôts et taxes	1300	- Commune(s):	15600
Impôts et taxes sur rémunération	1300	- Organismes sociaux (détailler):	7855
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	56685	Fonds européens	
Rémunération des personnels,	39100	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	620
Charges sociales	17581	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	4	Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux amortissements	1545	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	69220	TOTAL DES PRODUITS	69220
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES³⁷		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES³⁷	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens		Prestations en nature	
Prestations			
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	69220	TOTAL	69220

Fait à Aix en Provence
Signature du Président

Le 04/04/2012

Centre Socio-Culturel Aix-Nord
Cachet de l'Association
20, Rue Albert Lebrun
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04.42.96.10.81 - Fax 04.42.63.16.22
E-mail : csc-aix-nord@wanadoo.fr

Je soussigné (nom et prénom) BUISSON Romuald
Représentant(e) légal(e) de l'association, Aix Nord (Centre socioculturel Aix Nord)

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- Demande une subvention de 5000€

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association

AIX NORD

N° G.U : 2012-00421	Axe N° 03	Fiche N°04
Association pour le développement des Innovations Sociales (ADIS Les Amandiers) Pôle Ressources Jeunes au Jas de Bouffan		

Président	Marie-Hélène GILANTON
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre le projet social, favoriser l'expression libre, développer la démocratie locale, inciter les initiatives collectives et les nouvelles formes de solidarité d'actions, d'animation, d'éducation, d'insertion et de promotion sociale.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas d'action en 2011
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil du public jeune 11-25 ans du Jas de Bouffan au Centre Social les Amandiers. ➤ Accompagnement individuel et mise en place d'un espace de rencontres ➤ Objectif : 150 à 200 jeunes en 2012
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, commune
Montant budget	114.463 €
% subvention / budget	6.56 %
Montant demandé	10.000 €
Subvention N-1	6.000 € (par le service des sports cpa)
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 7.500 €

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 (Prévoir les charges et les produits de toutes natures qui sont
 le complément économique pour chaque manifestation dans le cadre
 de son budget prévisionnel de l'action ou de la manifestation)

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1 ^{er} trimestre 2012
Lieu(x) de réalisation	Pâtis Américain sur du Château de l'Halage
Contenus et objectifs de l'action	Lieu d'accueil et de rencontre pour les jeunes du 5 ^{es}
Public(s) ciblé(s)	Jeunes 14 - 25 ans
Nombre de participants / exposants	150 à 200 jeunes
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	annuelle
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 (Prévoir les charges et les produits de toutes natures qui sont
 le complément économique pour chaque manifestation dans le cadre
 de son budget prévisionnel de l'action ou de la manifestation)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	- 4500	Ressources propres	- 2463
Achats	2000	Vente	2263
Prestations de services		Autres produits	200
Matières et fournitures	2500	Colisations	
Services extérieurs	- 48900		
Locations	2000		
Entretien	300	Subventions demandées :	- 99000
Assurances	300	Etat (à détailler)	6000
Doc et autres	15500	Région (s)	7000
		Département (s)	7000
		Commune (s)	12500
Autres Services extérieurs	- 2800	Communauté du Pays d'Aix	- 10000
Honoraires	4000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	400	Fonds Européens	
Déplacements, missions	300	Emplois Aïdés (ex CNASEA)	11500
Frais d'entretien, autres	300	Autres recettes attendues (à détailler)	10000
Tax	300	F.I.P.S	
Charges de personnel	- 87063	CUCS	35000
Salaires bruts	60850	Requies sur opérations	- 13000
Charges sociales	25943		
Autres charges de personnel	790		
Autres frais généraux Taxes Sol.	- 1400		
TOTAL CHARGES :	- 114 463	TOTAL PRODUITS :	114 463

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolet
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 (Prévoir les charges et les produits de toutes natures qui sont
 le complément économique pour chaque manifestation dans le cadre
 de son budget prévisionnel de l'action ou de la manifestation)

ADIS LES AMANDIERS

N° G.U : 2012-01259	Axe N° 03	Fiche N°05
Centre Social Albert Camus Gestion du centre		

Président	Hafid Tizamrine
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la promotion de toute action socio-éducative, culturelle ou sportive, visant à faciliter l'insertion des habitants de la cité Corsy et des quartiers environnants..
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En 2011 le Centre A. Camus a poursuivi ses actions en faveurs des jeunes de son territoire : ➤ Atelier d'écriture avec 6 jeunes de 17 à 22 ans avec L'Acte Citoyen ➤ Suivi de 6 jeunes en difficulté avec l'ADDAP13 et la MLPA. ➤ Participation à différents forum emploi avec des groupe de 8 à 10 jeunes. ➤ Mise en place d'actions thématiques autour de la santé et des risques ménagers avec la PAEJ et les pompiers. ➤ Réalisation d'un forum au Centre A. Camus le 19/11/2011 en présence de 25 jeunes.
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture d'un local jeune (Internet, ...) ➤ Permanences d'accueil (aide au Cv, lettres de motivation...) ➤ Organisation de rencontres débat avec les institutions, des professionnels de la santé, des loisirs et de la formation ➤ Réalisation d'un forum jeunes au Centre A. Camus, pour l'emploi et la formation des jeunes. ➤ Organisation de sorties culturelles et de loisirs ➤ Ces actions concerneront une quarantaine de jeunes en 2012.
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, commune
Montant budget	42.400 €
% subvention / budget	4.72 %
Montant demandé	2.000 €
Subvention N-1	8.500 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Remplir un exemplaire par thème, pour les communes, départements, régions
 à compléter à compléter pour l'annuaire de manifestation organisé dans l'année
 et total des montants de dépenses et de produits des associations et associations de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	année 2012
Lieu(x) de réalisation	centre Albert Camus, département, région
Contenus et objectifs de l'action	- Permettre une meilleure information et orientation des jeunes, Créer un espace d'information.
Public(s) ciblé(s)	à partir de 16 ans
Nombre de participants / exposants	une quarantaine
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Remplir un exemplaire par thème, pour les communes, départements, régions
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	500	Ressources propres	1100
Achats		Vente	1100
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	500	Cotisations	
Services extérieurs	3050		
Locations	2450		
Entretien		Subventions demandées :	41300
Assurances	600	Etat (à détailler)	9100
		cucs	
		Région (s)	3000
		cucs	
		Département (s)	23200
		poste B	
		Commune (s)	4000
		cucs	
Autres Services extérieurs	2160	Communes de la Pays d'Als	2000
Honoraires	1500	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	160	Fonds Européens	
Déplacements, missions	500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	36690		
Salaires bruts	23120		
Charges sociales	13570		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	42400	TOTAL PRODUITS	42400

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Observations

ALBERT CAMUS

N° G.U : 2012-00314	Axe N° 03	Fiche N°06
LA PERCHE Action prévention de la délinquance		

Président	Jacques CANAAN
Siège	AIX-EN-PROVENCE
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la réinsertion de jeunes adultes dans le monde du travail par une formation pratique et technique au sein du garage social, dans le cadre de la prévention routière et de la prévention de la délinquance.
Principales réalisations 2011	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur 2011, le garage social géré par l'association LA PERCHE a poursuivi ses activités en faveur des personnes en difficulté, bénéficiant des minima sociaux. ➤ L'association affiche l'activité suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ 15 cessions de véhicules ○ 104 réparations de véhicules ○ 54 interventions pour changement de moteur avec rectification de culasse et travaux de réparation urgente, suite à contrôle technique ○ 42 devis de réparation en attente faute de moyens financiers des demandeurs ➤ L'association a en 2011 lancé un travail sur son projet associatif et ses finances avec ESIA.
Objet de la demande de subvention 2012	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite de la mission engagée au sein du garage social, dont le double objectif est d'assurer la réintégration de jeunes dans le monde du travail au travers de l'activité du garage et de permettre par ailleurs à des personnes à faibles moyens financiers d'acquérir ou de réparer leur véhicule. Dans le cadre de son action « prévention de la délinquance », la Perche accueille des jeunes orientés par l'administration pénitentiaire, en liberté conditionnelle ou équipés d'un bracelet électronique.
Autres partenaires	Etat
Montant budget	80.990 €
% subvention/budget	24.70 %
Montant demandé	40.000 €
Subvention N-1	20.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 20.000 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2012
POUR L'ACTION PREVENTION DELINQUANCE
ASSOCIATION LA PERCHE - CENTRE D'APPLICATIONS PRATIQUES

Le Mansard Bât. A - 1 place R. de Villeneuve - 13090 Aix en Provence - Structure d'insertion par l'Economique, Formation,
Garage Sociale, Entreprise Solidaire agréée DIRECCTE Article L.3332-17-1 du code du travail

DEPENSES		Montant en Euros	RECETTES		Montant en Euros
60	Charges spécifiques à l'action		70	Ressources propres	
	Achats	1 000,00			
	Prestations de services				
	Matériaux et Fournitures	5 400,00		Ventes, réparations, mise à Disposition, Véhicules	5 000,00
61	Services extérieures				
	Locations mobilières et Immobilières	3 200,00			
	Entretien et réparation Bât. Formation et Atelier	600,00	74	Subventions d'exploitation	
	Assurances	600,00			
				C.P.A. - Délégation prévention délinquance	40 000,00
62	Autres Services extérieures				
	Honoraires	930,00			
	Publicité, frais postaux, transport dépannages	1 100,00			
	Déplacements, missions	1 400,00		Subventions d'Etat	
	Formateur cours théorique	8 400,00		ASP (formations emplois aidés)	35 990,00
64	Charges de personnel				
	Salaires bruts encadrant technique	12 466,00			
	4 sortants, administration pénitentiaire	37 440,00			
	Charges sociales encadrant technique	6 856,00			
	Autres frais généraux	2 000,00			
	TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	80 990,00		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	80 990,00
VALORISATION DU BÉNÉVOLAT					
86	Personnels bénévoles	12 000,00	87	Bénévolats	12 000,00

Fait à Aix en Provence, le 13 janvier 2012
 Jacques F. CANAAN
 Président

Pierrette BOUCHET
 La Trésorière

Nota : Bénévoles à temps partiel - 2 techniciens, 1 administratif et 1 formateur

LA PERCHE

DGA Interventions Economiques de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation
Direction Politique de la Ville et Cohésion Sociale

CONVENTION D'OBJECTIFS 2012

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Madame Dahbia Bennour, Conseiller Communautaire, Membre du Bureau délégué à la Prévention de la Délinquance, Relation avec la Justice, Médiation, Relation avec la Police et Gendarmerie, autorisée par la délibération n°.....du Bureau communautaire du 11 octobre 2012 désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

Et

L'Association dénommée « Centre d'Applications Pratiques LA PERCHE »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Le Mansard BAT A - 1 Place Romée de Villeneuve – 13090 Aix-En-Provence N° siret : 417 684 412 000 55 code APE 9499 Z., représentée par son Président, monsieur Jacques CANAAN, désignée sous le terme « **LA PERCHE** »,

D'autre part.

Préambule

Par délibération n°2005-A099 du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de « points d'information et d'accueil des victimes » en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

La finalité de cette convention à donc pour objet de formaliser notamment :

- Les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- Les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- Les procédures de suivi, du contrôle de l'usage des fonds publics et d'évaluation

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste :

- Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire,
- Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale,
- Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **l'association LA PERCHE** s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

- Poursuite de l'action engagée au sein du garage social, dont le double objectif est d'assurer la réintégration de jeunes dans le monde du travail au travers de l'activité du garage et de permettre par ailleurs à des personnes à faibles moyens financiers d'acquérir ou de réparer leur véhicule.
- Dans le cadre de son action « prévention de la délinquance », la Perche accueillera en 2012 des jeunes orientés par l'administration pénitentiaire, en liberté conditionnelle ou équipés d'un bracelet électronique.

A cette fin, **LA PERCHE** s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année **2012**.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012. Elle détermine l'ensemble des relations entre **LA PERCHE** et la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

3.1. Responsabilités de l'association

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de **LA PERCHE** et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

LA PERCHE s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. **LA PERCHE** assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

3.2. Budget prévisionnel de l'opération

L'annexe à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

3.3. Communication

LA PERCHE s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs aux actions soutenues par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

LA PERCHE s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

La participation globale financière de la Communauté s'élève à **20.000 €** (délibération, Bureau du 11 Octobre 2012).

Il convient de noter qu'outre la subvention sus-indiquée, l'assemblée délibérante de la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'attribuer à l'opérateur une autre subvention, au titre de l'exercice 2012, à savoir :

- **20.000 € pour l'action « Garage social » (service instructeur : direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale de la CPA)**

Les subventions versées sont imputées sur la ligne budgétaire 520-6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé* ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

3.5. Modalités de versement de la subvention

Un premier acompte, correspondant à 70 % sera versé à **LA PERCHE** à la signature de la convention.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

3.6. Ajustement de la subvention

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel, la subvention de la Communauté sera calculée sur la base des 30% des dépenses du bilan fourni par **LA PERCHE**.

ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION

4.1. Statuts

LA PERCHE s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association.

4.2. Compte de résultats – bilan

LA PERCHE s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan des actions, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Si **LA PERCHE** est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier de l'association et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

4.3. Contrôle

LA PERCHE s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

4.4. Suivi

LA PERCHE s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

4.5. Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par **LA PERCHE** auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

ARTICLE 5 –RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave de l'association, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit prorata temporis.

ARTICLE 6 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 4 exemplaires originaux

*En vertu de la délibération
N° 2012-BXXX du 11 octobre 2012*

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Elu délégué à la Prévention de la
Délinquance, Relation avec la Justice,
Médiation, Relation avec la Police et
Gendarmerie**

Dahbia BENNOUR

Pour La PERCHE

Le Président

Jacques CANAAN

OBJET : Politique de la ville - Dispositif de prévention de la délinquance - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2012

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 OCT. 2012

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date stamp.